

COMPTE- RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

Date de convocation : 05/12/2014
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 18

L'an deux mil dix- sept, le Jeudi 14 Décembre à 20 heures 45.
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : M. DEMAZURE, Mme HOOREMAN, MM. ANNE, Mmes DEMAZURE, LEHERICEY, MM. PATEY, MULOT, Mmes ROBAC, LECLUSE, M. RUCAR, Mme DUCHEMIN, M. BUNEL, Mme LEGRAVEREND, M. DENOYELLE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M. VENAT (Pouvoir à M. ANNE), M. BRISBOUT (Pouvoir à M. DENOYELLE), Mme VEYRES (Pouvoir à Mme LEHERICEY), Mme BRUNET (Pouvoir à M. DEMAZURE).

Absent : M. REMILLIER-LONGUEVILLE

Mme DEMAZURE est désignée secrétaire de séance.

M. DEMAZURE accueille l'assemblée, décline les pouvoirs qui ont été attribués par les conseillers absents et excusés ainsi que l'ordre du jour.

APPROBATION COMPTE- RENDU
Séance du 14 Juillet 2017

En l'absence de remarques le compte-rendu de la réunion du 14/074/2017/2017 est approuvé.

FINANCES (délibérations n°26 & 27/2017)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 (délibération n°026/2017)

Monsieur DEMAZURE rappelle que la comptabilité M14 fait obligation aux conseils municipaux de délibérer sur les options possibles proposées aux collectivités. Il s'agit là de retenir des techniques comptables.

Aussi, le Conseil Municipal reconduit les modalités de présentation du budget 2017 à savoir :

1. Présentation et vote par nature et par chapitre
2. Pas de pratique des amortissements sur les éventuelles acquisitions 2018.
3. Comptabilisation par engagements
4. Recours à la journée complémentaire

M. DEMAZURE rappelle que les tarifs appliqués aux usagers des services municipaux n'ont pas évolué, pour la majorité depuis 2008.

Il indique qu'il souhaite que la municipalité s'inscrive à l'avenir dans une évolution progressive des tarifs municipaux pour éviter de fonctionner de fonctionner par à-coups.

Force est de constater que la masse salariale, les achats et autres sont en augmentation chaque année affectant ainsi le prix de revient et le reste à charge pour la commune. Aussi la commission des finances a été sollicitée afin d'étudier la possible évolution de ces tarifs.

Par ailleurs, M. DEMAZURE souligne que :

- Concernant l'accueil de loisirs, suite à un contrôle de la CAF, il a été demandé de revoir les grilles tarifaires et de proposer, concernant les camps d'été, un barème différencié en fonction des revenus. Ainsi, la commission propose de réduire à 3 tranches de revenus (au lieu de 5) les prix journées de l'ALSH et d'appliquer dans cette grille un tarif différencié des camps.
- Concernant la cantine et suite à une étude et un large sondage lancé par M. ANNE auprès des communes du département, il apparaît que le prix demandé reste sensiblement inférieur à ce qui se pratique ailleurs
- Concernant le portage à domicile des repas, le CLIC nous ayant référencé dans sa base de données, on constate que LA NEUVILLE CHANT D'OISEL est de loin la moins chère du plateau Est. M. DEMAZURE souligne la qualité des repas, et le temps passé par les cuisiniers à préparer, à conditionner ces 15 repas livrés toute l'année aux bénéficiaires.

Mme LECLUSE –confortée par M. PATEY- ajoute que ces repas sont équilibrés, copieux et de bonne qualité.

- Concernant la garderie périscolaire : le maintien des tarifs actuels est proposé car ce service reste stable et tend sensiblement vers l'équilibre. De plus, M. DEMAZURE ne souhaite pas que les familles soient doublement impactées puisqu'elles subiront l'augmentation des frais de restauration scolaire.
- Une légère augmentation des coûts de location des salles ainsi que du prix des concessions dans le cimetière est également proposée
- M. DEMAZURE informe l'assemblée de la création d'une étude surveillée les lundis & jeudis soir à l'école élémentaire. Il souligne le travail de Mme LEHERICEY avec les enseignantes pour mettre en place ce nouveau service et précise que, dans un souci d'efficience, il a été décidé de limiter le nombre d'élèves par professeur à 12. Le tarif demandé aux familles est de 3€ par séance de 16H30 à 18H.

Etude faite, cette évolution des tarifs vise à augmenter en 2018 les recettes de 15 000€.

M. DEMAZURE souligne que les tarifs demeurent raisonnables et que le CCAS reste disponible pour venir en aide à toute famille qui rencontrerait des difficultés.

Les conseillers municipaux à l'unanimité approuvent les nouveaux tarifs aux usagers à appliquer dès le 1^{er} Janvier 2018.

	Fosse 2 m ²		CAVEAU 3,25 m ²	
	AU 1/1/17	AU 1/1/18	AU 1/1/17	AU 1/1/18
Concession trentenaire	110€	120 €	160€	170€
Concession cinquanteenaire	220€	230€	330€	340€
	AU 1/1/17		AU 1/1/18	
Droit de superposition	40€		45€	
	CAVEAU 1 m ²			
	AU 1/1/17		AU 1/1/18	
Cavurne trentenaire	110€	120€		
Cavurne cinquanteenaire	220€	230€		

		NEUVILLAIS		USAGERS HORS COMMUNE	
		AU 1/1/17	Au 01/01/2018	AU 1/1/17	Au 01/01/2018
BIBLIOTHEQUE		17 €/an	19 €/an	26 €/an	30 €/an
		9€/an	10€/an	17 €/an	20€/an
		Au 1/1/18		Au 1/1/18 :	
CLSH	1 ^{er} Enfant 2 ^e Enfant 3 ^e Enfant	Revenus inférieurs à 1400 € : Camps : 120€ 6 € par jour 5 € par jour 4 € par jour		Forfait sans condition de revenus : Camps : 190€ 18 € par jour 16 € par jour 14 € par jour	
	1 ^{er} Enfant 2 ^e Enfant 3 ^e Enfant	Revenus compris entre 1401€ et 2499€ : Camps : 130€ 11 € par jour 9 € par jour 8 € par jour			
	1 ^{er} Enfant 2 ^e Enfant 3 ^e Enfant	Revenus supérieurs à 2500 € Camps : 150€ 15 € par jour 13 € par jour 11 € par jour			

CANTINE	Enfants mangeant régulièrement :	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018		
	1 ^{er} & 2 ^{ème} enfant	3.30€	3.50€		
	3 ^{ème} Enfant	3€	3.20€		
	Adulte ou repas occasionnel	4€	4.20€		
	Portage des repas	6.70€	7.90€		
GARDERIE PERISCOLAIRE	La ½ heure Le goûter A partir du 3 ^e enfant	Au 1/1/17: 0,80 € 0,80 € application du ½ tarif	Au 01/01/2018 0.80€ 0.80€ application du ½ tarif		
ETUDE SURVEILLEE		Au 01/01/2018 : 3€ la séance payable à la réservation avec engagement des familles sur l'année			
CRECHE/ HALTE- GARDERIE : GRAIN D'AILE		Barème Caisse Nationale d'Allocations Familiales majoré de 30% pour les usagers hors commune			
LOCATIONS DE SALLES		NEUVILLAIS		HABITANTS HORS COMMUNE	
		AU 1/1/17	AU 1/1/18	AU 1/1/17	AU 1/1/18
SALLE POLYVALENTE GUY DE MAUPASSANT	Week- end	380€	400€	1140€	1200€
	Week- end 3 Jours	470€	500€	1410€	1450€
	Caution Salle	montant location	montant location	montant location	montant location
	Caution Ménage	80 €	80 €	80 €	80 €
	Caution Clé	80 €	80 €	80 €	80 €
ANCIENNE CANTINE Réservée aux neuvillais exclusivement	Week- end	100€	120€		

CLASSE DE DECOUVERTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT
(délibération n°028/2017)

Les élèves de CE2 (classe de M. LAISNEY) participeront à une classe de découverte du milieu marin au Centre des Sables d'Or à Gouville-sur-Mer (Manche) du 19 au 23 Mars 2018. Le coût total de ce séjour pour 29 participants et 3 accompagnateurs s'élève à 8666€ soit 298.81€ par élève. Le projet est subventionné à la fois par la commune et la Coopérative scolaire.

Une participation de 140€ par enfant sera demandée aux familles.

M. DEMAZURE précise qu'une subvention de 2.30€ par jour et par élève peut être obtenue auprès du Département.

Il rappelle que la commune s'est engagée à payer l'intégralité du transport soit environ 1450€.

Il souligne l'engagement des parents d'élèves présents avec les enfants sur le marché le Samedi matin et au marché de Noël et qui réalisent des ventes au bénéfice de la classe de mer.

Il salue l'investissement de tous aux fins de trouver les fonds propres à financer cette classe de découverte.

Les conseillers municipaux à l'unanimité adoptent le principe de demande de subvention auprès du Département.

INTERCOMMUNALITE

APPROBATION RAPPORT DE LA CLETC (délibération n°029/2017)

M. DEMAZURE rappelle à l'assemblée l'obligation qui est faite à toutes les communes d'approuver les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges même si les décisions prises n'impactent pas la commune, ce qui, en l'occurrence, est le cas concernant le procès-verbal du 07/11/2017 et dont l'objet était le suivant : reprise des compétences

- Hôtel des Entreprises à Petit Couronne (locaux mis à disposition d'entreprises avec services mutualisés. A noter qu'il s'agit en majorité d'entreprises « jeunes ». Charge nette : 1180€
- Ajustement de transfert de la compétence voirie à Mont Saint Aignan portant sur la correction des frais de personnel transféré : + 3k€ au profit de Mont Saint Aignan
- Problématique des transferts des charges relatives aux parkings en régie : + 1.088 M€ au profit de la Ville de Rouen
- Service commun d'urbanisme : calcul suite à l'adhésion de la ville du Trait avec transfert de personnel
- Transfert de la gestion de l'Aître Saint Maclou : 101k€
- Révision des transferts concernant l'ensemble piscine – patinoire d'Elbeuf et notamment régularisation au vu des créneaux horaires d'occupation par les scolaires
- La Métropole est désormais redevable de la contribution aux extensions de réseaux électriques. Il convient donc de réévaluer les transferts de charges des communes. A ce jour seules 30 communes ayant répondu au questionnaire diffusé par la Métropole, les coûts de transferts n'ont pu être évalués.

Mme LECLUSE s'enquiert des relations et des échanges avec la Métropole.

M. DEMAZURE répond qu'il y a eu une nette amélioration avec le pôle de proximité mais précise qu'il faut, cependant, toujours surveiller les chantiers, la MRN manquant de moyens humains.

Il y a cependant une réelle écoute de nos demandes par nos interlocuteurs de la MRN et une possibilité de négociation.

Les travaux de voirie réalisés sur la commune par la Métropole ont coûté 308k€ en ce qui concerne l'aménagement et la sécurisation autour des écoles et 180k€ en ce qui concerne la Rue du Froc aux Moines.

Pour répondre à Mme LECLUSE sur l'organisation des services métropolitains, M. DEMAZURE souligne que, suite à la sortie de la MRN du SDE, le service énergie en est à ses balbutiements, le service eau-assainissement est performant, le service urbanisme s'est considérablement amélioré avec, entre autres, la mise en place d'un circuit courrier qui évite les

doublons et les relances administratives. Demeure le service d'entretien des voiries qui n'est pas aussi réactif qu'était le service technique communal, et ceci est dû à la perte de proximité (exemple rebouchage des nids de poule ...). Il en est de même pour l'éclairage public.

M. BUNEL pense que, malgré les compétences dévolues à la Métropole, il est important d'avoir un réel suivi de chantier de proximité et salue le travail réalisé par M. Daniel VENAT à cet égard.

M. DEMAZURE informe le Conseil Municipal qu'à partir de 2020 les priorités et choix des travaux de voirie à réaliser pourraient s'apprécier à l'échelle métropolitaine, après avoir été répertoriés. Les enveloppes ne seraient plus établies – comme actuellement- commune par commune. Les décisions pourraient être prises au niveau du territoire métropolitain et non plus au niveau du territoire communal.

Mme LECLUSE constate que, compte-tenu des coûts des travaux réalisés sur la commune depuis 2 ans : 488 000€, il y a eu un retour visant l'équilibre sur le transfert des charges : 2* 240 000€.

M. ANNE ajoute que ce sont les prix annoncés par la MRN et que cependant, pour exemple, les travaux négociés par la commune, à l'époque pour la réfection de la rue Neuve, étaient moins chers que ce que proposait la CREA.

M. DEMAZURE ajoute que, toutefois, depuis sa mise en place, la Métropole Rouen Normandie est en position de force pour négocier des prix attractifs concernant les travaux de voirie, car elle en commande environ 30 millions d'euros par an.

A l'unanimité le procès-verbal de la CLETC du 7 Novembre 2017 est approuvé.

GESTION DU PERSONNEL (délibérations n°030 à 031/2017)

PRIME DE FIN D'ANNEE AUX EJE & A LA BIBLIOTHECAIRE (délibération n°030/2017)

M. DEMAZURE rappelle que le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP a été mis en place pour le personnel communal et qu'il a pour vocation de s'appliquer à tous les agents quels que soient leur grade et leur filière. Il est conditionné à la parution d'arrêté. Or à ce jour, les arrêtés s'appliquant au grade des Educateurs de Jeunes Enfants et des Conservateurs du patrimoine n'ont pas été pris par l'Etat. Aussi dans un souci d'équité et d'égalité de traitement, M. DEMAZURE propose au Conseil Municipal de voter une prime de fin d'année aux agents concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme LECLUSE fait remarquer que la bibliothèque municipale est le service qui coûte le plus à la commune et souligne l'incohérence à en augmenter la masse salariale.

M. ANNE demande si la prime affectée aux personnels est liée à la notation. M. DEMAZURE répond que la notation n'existe plus et que des entretiens annuels sont organisés ([décret n° 2014-152](#) publié au Journal officiel du 18 décembre 2014).

MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (délibération n°031/2017)

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires (maladie et accidents de la vie privée, longue maladie et longue durée, maternité et adoption, accident de travail et maladie professionnelle, décès...) du personnel communal sera échu au 31/12/2018. Actuellement la commune est liée par un contrat souscrit auprès du CIGAC (Centre Interrégional de Gestion des Assurances Collectives), filiale de GROUPAMA.

Le centre de gestion de la fonction publique organise une consultation d'assureurs et sollicite les collectivités qui le souhaitent à s'inscrire dans cette démarche, tout en restant libre de souscrire ou non- au terme de la consultation- le contrat à effet au 1^{ER} Janvier 2019.

Actuellement la cotisation annuelle est de 42 647€.

Les prestations versées à ce jour par le CIGAC sont de 72 200€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de recours à la consultation collective organisée par le Centre de Gestion.

Les points suivants ont été abordés par Mme LECLUSE :

- Quel est le nombre minimum de réunions de conseil à tenir ?
 Une par trimestre. Elle est fort surprise, avançant que Boos réunit son Conseil tous les mois, ce à quoi M. DEMAZURE répond que Boos a des projets d'investissement en cours qui nécessitent des réunions plus fréquentes.
 Mme LECLUSE regrette d'apprendre les informations par le bulletin municipal et de ne pas être plus associée aux décisions.
 M. DEMAZURE rétorque qu'il y a des réunions de commissions et que toute personne qui souhaite s'investir peut le faire et propose à Mme LECLUSE de le solliciter par mail pour toute information qu'elle souhaiterait obtenir.
 Elle regrette enfin que l'ensemble des sapins n'aient pas été fournis par les Serres Neuvillaises. Question à laquelle la Municipalité répond que l'achat des sapins de Noël s'est effectuée auprès des Serres Neuvillaises et d'un fournisseur de Martainville afin de respecter le budget municipal alloué aux décorations de Noël.
- Déploiement de la fibre optique : avancement ?
 M. DEMAZURE : il est en cours rue des Andelys. Les premiers raccordements devraient pouvoir se faire semaine 13 à 16 de l'année 2018 pour se terminer en 2020 après le maillage sur les rues adjacentes à la rue des Andelys. C'est SFR qui en a la charge sur la commune.
- Loi PINEL : qu'en est-il de l'éligibilité de la commune ?
 Avec la loi de finances 2018, la commune n'y est plus éligible même par dérogation. En effet, nous sommes classés en zone B2 qui désormais est exclue du dispositif. Le zonage est déterminé par arrêté préfectoral et seules les zones A (villes de plus de 100 000habitants) bénéficieront de droit du dispositif et les zones B1 pourront s'y inscrire à titre dérogatoire. M. DEMAZURE ajoute qu'il a apporté sur cette affaire une réponse au demandeur.
- Compteurs Linky : il est à nouveau répondu à Mme LECLUSE que les communes n'ont juridiquement pas les moyens de s'opposer à leur installation. Les collectivités n'en sont ni propriétaires, ni responsables. Il rappelle que les compteurs n'émettent qu'une onde de 2 secondes par jour et qu'il est plutôt favorable à cette technologie qui permettra aux usagers de bénéficier d'une facturation réelle et d'avoir une connaissance de leur consommation électrique en temps réel, afin de la gérer de façon éco- responsable.
- Rond-point carrefour de la Lande : M. DEMAZURE informe que les travaux sont inscrits dans le projet de territoire de la MRN dont l'enveloppe est de 10M€. Les travaux tels qu'envisagés coûteraient 800 000€ et pourraient être programmés au 1^{er} semestre 2019.
- Eglise : Mme LECLUSE fait le constat de la dégradation de l'Eglise et demande s'il est envisageable de porter au budget une ligne destinée à l'entretien de l'église, rappelant qu'il s'agit du patrimoine communal.
 M. BUNEL réitère sa demande de crédits en 2018 pour le nettoyage du clocher.

Les points suivants ont été abordés par M. BUNEL :

- Chemins ruraux : M. BUNEL fait part de son inquiétude quant aux chemins ruraux, estimant qu'ils sont en péril et qu'il faut à tout prix les préserver. C'est une source de biodiversité. Aussi, il souhaiterait rouvrir la sente communale n°42 dite des Masures Lavalles qui relie les ateliers municipaux à la rue de Mesnil Raoul, ce à quoi M. DEMAZURE répond que ce chemin est intégré de fait dans l'exploitation des Serres Neuvillaises et qu'il est nécessaire à leur exploitation.

M. BUNEL précise que ce sont les poules qui y sont parquées et que l'exploitant n'a pas à clôturer ce lieu. M. DEMAZURE souligne qu'il a confirmé la décision prise par la précédente municipalité de clôturer cet endroit afin de sécuriser les serres (divers vols et dégradations).

Concernant l'entretien qui fait défaut au droit d'une certaine propriété dans la sente rurale n°42 et qui en empêche l'accès, M. BUNEL affirme s'attacher à faire rétablir l'accès et un bon état général des propriétés riveraines.

- Eclairage public : M. BUNEL réitère sa demande d'éteindre la nuit l'éclairage public. Il insiste sur le fait que, malgré les évolutions technologiques (éclairage à LED) nous sommes confrontés à un phénomène de pollution lumineuse au détriment de l'environnement.
M. DEMAZURE répond que cette question fera l'objet d'un débat à la Métropole dans le cadre de la COP 21.
- Suivi mensuel des consommations eau et énergie : où en est-on ?
Guillaume VARIN en charge du dossier sera interrogé dès demain.
M. BUNEL souligne l'importance de ces suivis qui permettent d'éviter des dérives.
Cette demande sera réactivée.

Le point suivant a été abordé par Mme LEHERICEY :

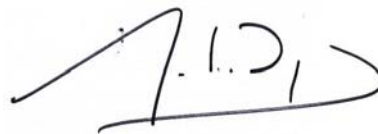
- Mme LEHERICEY évoque le danger à l'intersection de la Côte à l'Ane et de la Rue des Andelys et réglementée par un « Cédez le passage » que de nombreux conducteurs ne respectent pas.
M. BUNEL pense qu'une zone 30 et un plateau traversant seraient peut-être plus adaptés.
Les « points noirs » devront être ciblés et la municipalité devra réfléchir à leur sécurisation avec la M.R.N.

M. DEMAZURE conclut ce Conseil Municipal en informant de la recrudescence des cambriolages dans le village et de la mise en place de moyens supplémentaires et dédiés par la Gendarmerie.

Enfin, il souhaite de bonnes fêtes à tous !

LA SEANCE EST LEVEE A 22H30

LE MAIRE



Julien DEMAZURE